



VILLE DE
MONTBRISON

Rapport d'orientations Budgétaires 2021



Conseil Municipal du 26 novembre 2020

PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit un débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif, lors d'une séance distincte.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport est complété par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. C'est sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire que se tient le débat.

Ce document représente donc la première étape du cycle budgétaire et il permet d'informer les élus et le public sur les choix financiers annuels et pluriannuels de services rendus, d'investissement, de fiscalité, de relations avec ses partenaires ainsi que sur les conséquences de ces orientations sur la solvabilité actuelle et future de la collectivité.

Compte tenu que la loi de Finances pour 2021 est en cours d'examen par le Parlement et que les mouvements financiers avec les autres collectivités (Communauté d'agglomération, Conseil Départemental, Région, autres communes) ne sont pas définitivement arrêtés, les estimations sont susceptibles d'évoluer. Les arbitrages budgétaires n'étant pas finalisés à ce stade, les prévisions ne sont données qu'à titre indicatif. La présentation de la prospective relève donc d'une certaine prudence.

Ces orientations budgétaires s'appuient sur l'analyse financière rétrospective et prospective réalisée par les services municipaux, réactualisée chaque année et dont les éléments essentiels sont présentés ci-après.

Compte tenu des très grosses incertitudes liées aux réformes en cours et à la conjoncture économique, il conviendra de faire une lecture extrêmement prudente de la prospective.

SOMMAIRE

1/ Contexte économique et projet de loi de finances

- 1-1 Contexte international
- 1-2 Contexte national
- 1-3 Contexte local
- 1-4 Projet de loi de finances :
 - 1-4-1 Contexte national
 - 1-4-2 Evolution des autres ressources

2/ Rétrospective

- 2-1 Chaine de l'épargne
- 2-2 Recettes réelles de fonctionnement
 - 2-2-1 Produits des services
 - 2-2-2 Produits fiscaux
 - 2-2-3 Dotation Globale de Fonctionnement
 - 2-2-4 Autres produits
- 2-3 Dépenses réelles de fonctionnement
 - 2-3-1 Charges à caractère général
 - 2-3-2 Dépenses de personnel
 - 2-3-3 Charges de gestion courante
- 2-4 Investissements
 - 2-4-1 Dépenses
 - 2-4-2 Recettes
- 2-5 Endettement
- 2-6 Budgets annexes
 - 2-6-1 Budget régie restaurant
 - 2-6-2 Budget FRPA
 - 2-6-3 Budget foyer des jeunes travailleurs
 - 2-6-4 Budget Théâtre des Pénitents

3/ Prospective 2021-2023

- 3-1-1 Orientations financières retenues
 - 3-1-1-1 en fonctionnement
 - 3-1-1-2 en investissement
- 3-1-2 Evolution des recettes
 - 3-1-2-1 Fiscalité
 - 3-1-2-2 Dotations
 - 3-1-2-3 Autres produits
- 3-1-3 Evolution des dépenses
 - 3-1-3-1 Charges à caractère général
 - 3-1-3-2 Charges de personnel
 - 3-1-3-3 Charges de gestion courante
- 3-1-4 Investissement
 - 3-1-4-1 Recettes
 - 3-1-4-2 Dépenses
- 3-1-5 Endettement et épargne

4/ Les budgets annexes

- 4-1-1 Budget régie restaurant
- 4-1-2 Budget FRPA
- 4-1-3 Budget foyer des jeunes travailleurs
- 4-1-4 Budget Théâtre des Pénitents

5/ Conclusion

1/ CONTEXTE ECONOMIQUE

1-1 Contexte international

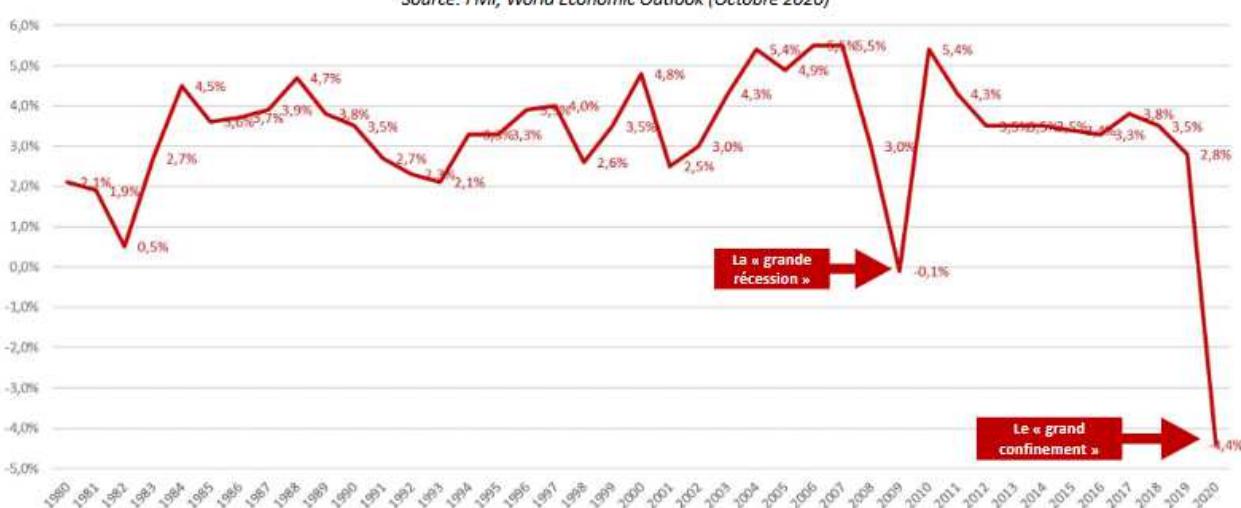


Le contexte financier et économique subit un changement brutal avec la crise liée à la Covid-19. Aucun pays n'est épargné, une grande incertitude règne quant aux conséquences sur la vie économique et financière des nations. Si la zone euro était dans un contexte difficile, cette crise sanitaire accentue les effets négatifs aux niveaux économique, financier et humain.

Les élections américaines avec la victoire du candidat démocrate auront également un impact. De plus, les différents conflits sur le continent africain, dans les pays du Moyen Orient ainsi que les attentats et la menace terroriste entraînent une certaine instabilité.

De nombreux pays doivent déjà trouver des compromis difficiles, entre mettre en œuvre des mesures favorisant la croissance à court terme et éviter une nouvelle accumulation de dette dont il serait difficile d'assurer ultérieurement le service.

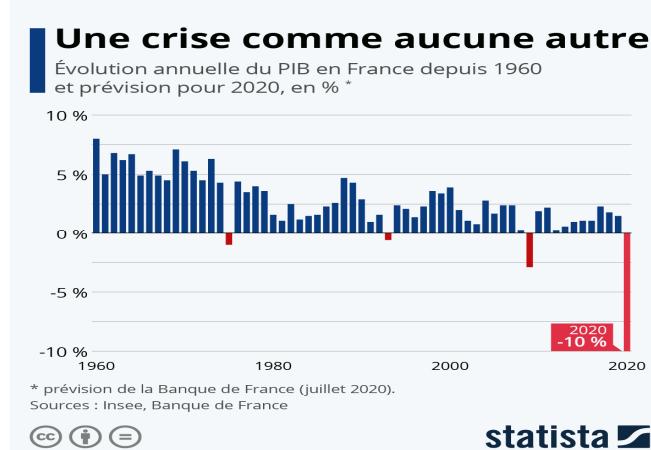
Croissance annuelle du PIB mondial 1980-2019 et prévision pour 2020
Source: FMI, World Economic Outlook (Octobre 2020)



1-2 Contexte national

L'INSEE estime la perte de PIB à - 9 % en 2020 soit la plus forte contraction annuelle depuis la création des comptes nationaux en 1948.

Malgré le vif rebond associé au déconfinement (+ 16 %), l'activité marquera le pas en fin d'année avec la résurgence de l'épidémie et le re-confinement, ce qui entraînera une nouvelle contraction du PIB au 4^{ème} trimestre.



Toutes les prévisions sont présentées comme très incertaines, tant elles dépendent de l'évolution de la situation sanitaire. Aucune prévision ne prévoit un rebond en 2021 de nature à corriger la perte de PIB de 2020 : les différents scénarios de référence des instituts de conjoncture conduisent tous à une croissance du PIB cumulée à horizon de 2021 négative, d'une ampleur comprise entre -2 % et -5 % (malgré un rebond prévu à 6 % en 2021).

Il faut noter également que les règles européennes d'encadrement des budgets nationaux (et de leurs déficits) sont temporairement suspendues.

Un budget de relance pour lutter contre la crise sanitaire.

Le gouvernement a présenté son projet de loi de finances (PLF) pour 2021 qui sera le principal vecteur du plan de relance de 100 milliards d'euros. Il intègre également la compensation à l'euro près de la baisse des impôts dits « de production », présente des dotations stables et confirme la suspension des « contrats Cahors » (contrats qui limitaient l'évolution des dépenses des collectivités territoriales).

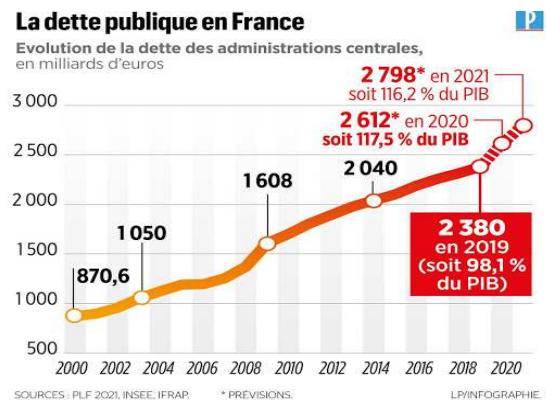
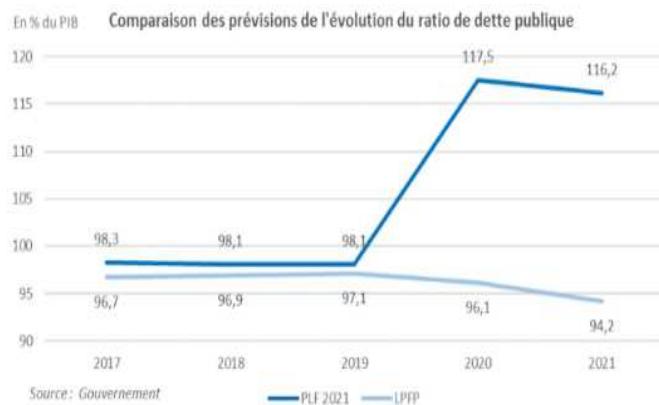
Conséquences : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2020 ne fera donc pas l'objet d'un examen par les représentants de l'Etat, ni, a fortiori, de reprise financière.

La propagation de l'épidémie au cours de ces dernières semaines entraîne un nouveau soutien financier massif de l'économie. Ces aides accentuent d'autant la progression du déficit et de la dette.

Alors que le gouvernement prévoit dans ce texte un rebond de la croissance de 6 % dès l'an prochain (après une chute du PIB de 10 % attendue cette année), le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) est venu ternir ces prévisions en jugeant son ampleur volontariste. Il alerte en effet sur les très fortes incertitudes qui pèsent sur ce projet de budget, qui prévoit également un déficit public ramené à 6,7 % l'an prochain (contre 10,2 % du PIB cette année).

La dette publique s'envolerait, quant à elle, à **116,2 % du PIB en 2021** (98,90 % dans le PLF 2020). Sans compter que le pouvoir d'achat des Français baisserait de 0,5 % cette année avant de rebondir de 1,5 % en 2021. Concernant l'inflation, une prévision à + 0,6 % est envisagée.

Dans un contexte de croissance affaiblie rendant plus difficile la réduction du déficit, la soutenabilité à moyen terme des finances publiques constitue un enjeu central de la stratégie financière de la France et appelle la plus grande vigilance.



Plan de relance

Un plan de relance de 100 milliards est prévu pour deux ans dont 42 milliards seront décaissés d'ici fin 2021 : 10 milliards doivent être décaissés d'ici fin 2020, 22 milliards en 2021, auxquels s'ajouteront 10 milliards d'euros d'impôts de production.

Ce plan de relance doit consacrer 4 milliards d'euros à la rénovation des bâtiments publics et privés, dont 1 milliard est réservé au bloc communal (communes et intercommunalités) et aux départements grâce à des fonds dont l'affectation sera opérée localement par les préfets.

Compensation de la baisse des impôts de production

Comme prévu, le PLF pour 2021 acte bien une baisse de 10 milliards d'euros sur les impôts économiques locaux à compter de l'an prochain afin de soutenir les entreprises, l'activité et l'emploi dans les territoires. Pour cela, la part régionale de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée, pour plus de 7 milliards d'euros, alors que les impôts fonciers des établissements **industriels** seront réduits de moitié entraînant une suppression pour le bloc communal de 1,75 milliards d'euros de recettes de TFPB et 1,54 milliards de CFE.

Les collectivités seront, toutefois, compensées : pour les régions, par l'octroi d'une nouvelle part de TVA égale au montant de la CVAE perçu en 2020 qui évoluera de façon dynamique. Concernant les communes et EPCI, ils devraient bénéficier d'une compensation dynamique et territorialisée, à hauteur de 3,3 milliards d'euros. Le ministre délégué chargé des Comptes publics a assuré que la compensation des collectivités se ferait « à l'euro près ».

Il faut noter enfin qu'il est envisagé une nouvelle participation des collectivités locales à la réduction des déficits publics pour 2024, voire 2023.

La Cour des comptes mentionne que le système de ponction est très efficace, à effet immédiat et permet de corriger une trajectoire qui dérape. Le niveau des déficits et de l'endettement à la fin de la crise sera donc prépondérant.

Il est donc envisagé un pacte financier spécialement adapté aux trois années de sortie de crise, avec :

- Des engagements pluriannuels de l'Etat sur son accompagnement face à la crise et son soutien à l'investissement
- Les axes d'un plan de relance territorialisé et concerté entre Etat et collectivités
- Des engagements de la part du secteur public local sur un encadrement pluriannuel des recettes et des objectifs d'investissement

En résumé, ce pacte pourrait déboucher sur de futurs contrats avec les collectivités construits sur deux piliers :

- l'encadrement pluriannuel des recettes afin de constituer des réserves en cas de crise
- la fixation d'objectifs de dépenses d'investissement

1-3 Contexte local

L'année 2021 correspondra à un nouveau mandat communal et intercommunal après une mise en place retardée pour des raisons sanitaires.

L'année 2020 qui devait être une année de consolidation sera **une année de fragilisation**. À des dépenses de fonctionnement quasi stables (en raison des économies réalisées) se superposent des recettes fiscales et tarifaires en repli, entraînant une contraction nette de l'épargne.

Autres ressources qui subissent de plein fouet les impacts de la crise sanitaire : les produits des services, du domaine et des ventes en lien avec l'arrêt de nombreux services publics pendant la période de confinement et de leur reprise très progressive ensuite (cantines scolaires, centres de loisirs, centres sportifs...).

Conséquence logique de la contraction des recettes de fonctionnement, l'épargne brute des collectivités locales enregistrerait au niveau national une chute inédite de 18,1 %. Toutes les catégories de collectivités locales seraient concernées par ce constat.

L'article 52 du PLF 2021 propose une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour remplacer, à produit fiscal constant, des valeurs locatives qui reposent toujours sur des loyers constatés en 1970. L'échéancier de cette révision court jusqu'en 2025 et les nouvelles valeurs locatives s'appliqueraient à compter du 1^{er} janvier 2026.

1-4 Projet de loi de finances

1-4-1 Contexte national

Le déficit de l'Etat est programmé à hauteur de 125,3 milliards d'euros en section de fonctionnement et à 28 milliards en section d'investissement : il s'élèvera au final à 153,3 milliards d'euros.

Le déficit de fonctionnement est financé par emprunt ce qui est interdit au niveau des collectivités territoriales où la section de fonctionnement doit être équilibrée, seules les dépenses d'investissement pouvant faire l'objet d'un recours à l'emprunt.

La dette publique continue sa progression du fait de la crise sanitaire.

La croissance économique est envisagée hauteur de 6 % en 2021 et l'inflation à 0,60%, niveau assez bas du fait d'une demande encore en phase de ratrapage.

Les principes adoptés en LFI 2017 conduisent à déterminer le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives en fonction de l'évolution de l'indice des prix au cours de l'année précédente.

L'impact du faible taux d'inflation de 2020 (estimé à 0,20 %) jouera dans la définition du coefficient d'actualisation 2021.

Par conséquent, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives risque d'être nulle pour 2021.

Deux réformes majeures s'imposent au bloc communal (communes et EPCI)

A/ La réforme des valeurs locatives des établissements industriels :

Il est prévu une réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels ce qui engendre une diminution de la base et donc du produit revenant aux collectivités. Une compensation par l'Etat de ces pertes serait instituée.

B/ La réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales :

Rappel du processus :

Premier temps : LF 2018 : suppression TH sur les résidences principales pour 80 % des contribuables d'ici à 2020.

Deuxième temps : LF 2020 : suppression TH sur les résidences principales pour les 20 % restants d'ici à 2023 et donc disparition TH sur les résidences principales en 2023.

Troisième temps : à partir du 1^{er} janvier 2023, seule subsistera la TH sur les résidences secondaires, la taxe sur les logements vacants et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (garages, jardins d'agrément, parcs et terrains de jeux) sans aucun abattement.

Le produit de TH des résidences principales sera remplacé par la taxe foncière sur les propriétés bâties que percevaient les départements, avec un mécanisme de compensation si nécessaire.

Dotations stables

Comme l'an passé, la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements restera stable à hauteur de près de 26,756 milliards d'euros dont 18,329 milliards d'euros pour le bloc communal.

La Dotation Forfaitaire serait en baisse de 1,8 milliards.

Les dotations péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale) augmenteront de 180 millions d'euros.

La Dotation Nationale de Péréquation resterait au même niveau à hauteur de 794 millions d'euros.

Les montants des dotations de soutien à l'investissement local (Dsil, DETR, DPV et DSID) seront également reconduits.

La taxation de l'électricité

A partir de 2021, une taxe unique (TICFE) sera mise en place et gérée par la DGFIP à un tarif unique et non modulable par catégorie de contribuables. Les recettes de Montbrison ne seraient pas impactées par cette réforme.

1-4-2

Evolution des autres ressources

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) reste à 1 milliard d'euros en 2021.

Loire Forez agglomération a été bénéficiaire en 2020. La ressource sera reconduite en 2021. Par conséquent, il a été inscrit le même montant que pour l'année 2020.

Enfin, au niveau des marchés financiers, on observe une stabilisation des taux avec des marges sur taux variables toujours négatives.

Les autres concours financiers de l'État

Le montant des amendes de police au niveau national devrait s'élever aux alentours des 643 millions d'euros contre 621 millions en 2020. Par contre, leur répartition au niveau local n'est pas connue à ce jour.

Les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voiries sont maintenues dans le FCTVA pour la troisième année consécutive.

2/ RETROSPECTIVE

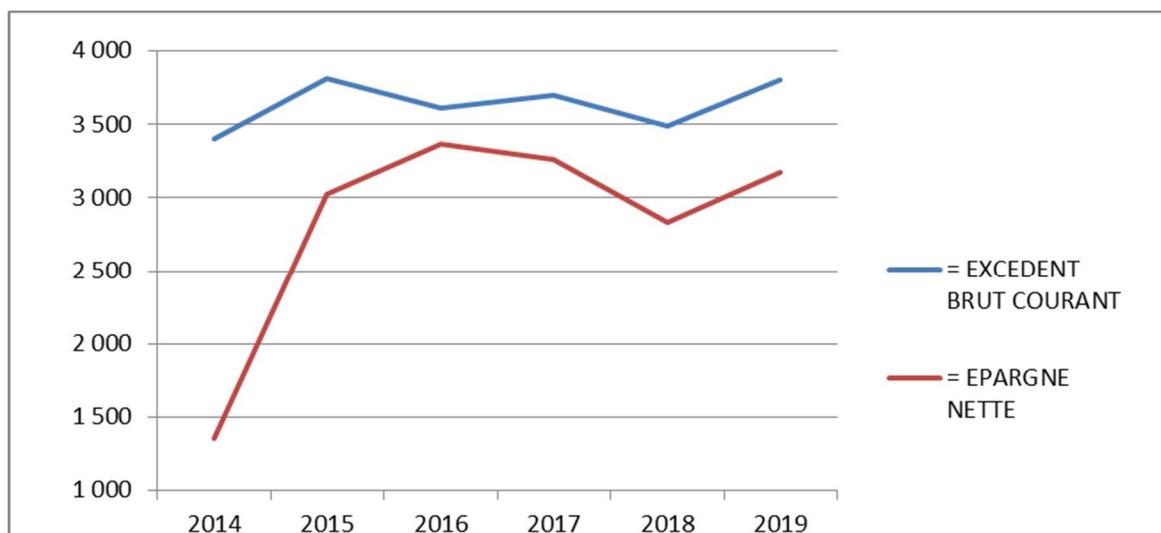
Une analyse rétrospective portant sur les six dernières années (2014-2019) est présentée sachant que les résultats de l'exercice 2020 ne seront arrêtés que début 2021, leur présentation en l'état actuel fausserait la comparaison.

2-1 Chaine de l'épargne

L'excédent brut courant s'établit en moyenne aux environs de 3 637 k€.

Après une diminution au cours de l'année 2014 (liée au niveau des charges exceptionnelles), l'épargne nette se situe à un niveau significatif et se maintient aux environs de 3 000 k€

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits de fct. courant	18 301	18 578	18 351	17 864	17 970	18 436
- Charges de fct. courant	14 902	14 767	14 736	14 161	14 476	14 635
= EXCEDENT BRUT COURANT	3 399	3 811	3 615	3 703	3 494	3 801
+ Produits exceptionnels	433	10	481	371	44	87
- Charges exceptionnelles	1 578	153	85	11	22	9
= EPARGNE DE GESTION	2 254	3 668	4 011	4 063	3 516	3 879
- Intérêts	169	141	148	153	144	136
= EPARGNE BRUTE	2 085	3 527	3 863	3 910	3 372	3 743
- Capital	732	498	500	649	535	572
= EPARGNE NETTE	1 353	3 029	3 363	3 261	2 837	3 171



2-2 Recettes réelles de fonctionnement

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits fct courant stricts	16 409	16 743	16 366	16 008	16 169	16 547
Impôts et taxes	10 741	11 198	11 008	10 555	10 605	10 878
Dotations et participations	5 030	4 828	4 563	4 572	4 530	4 592
Autres produits	638	717	795	881	1 035	1 077
Atténuations de charges	1 892	1 835	1 985	1 856	1 801	1 889
PROD. FCT COURANT	18 301	18 578	18 351	17 864	17 970	18 436
Produits exceptionnels	433	10	481	371	44	87
PROD. FONCTIONNEMENT	18 734	18 588	18 832	18 235	18 014	18 523

2-2-1 Produits des services



Les recettes des concessions cimetières sont en moyenne de 22 000 € sur la période, les deux dernières années étant plus importantes.

Les produits du musée progressent d'année en année à compter de 2016 et les locations de salles de sport sont assez stables.

Les redevances du camping évoluent favorablement et de manière importante.

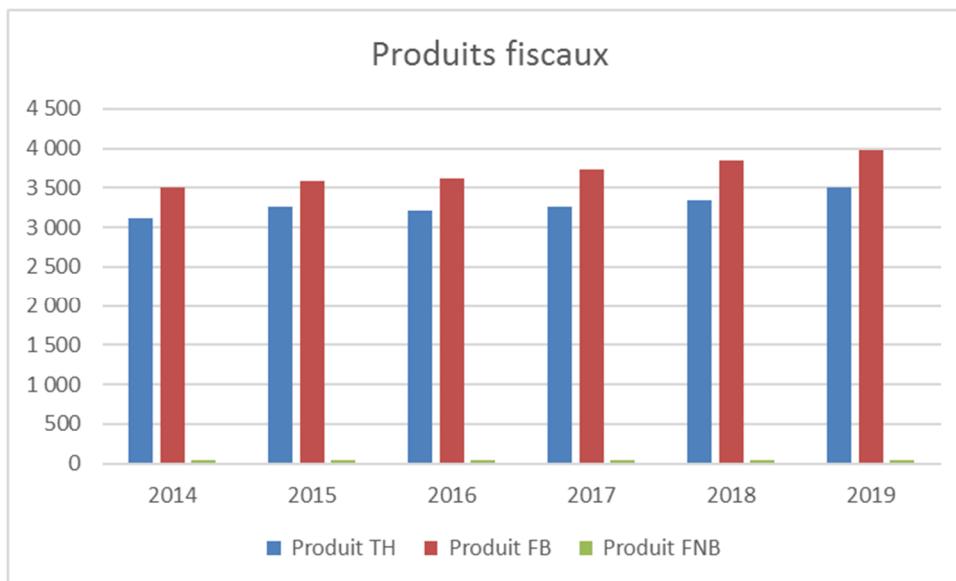
Les investissements réalisés sur ce site (installation de chalets, tentes et nouveaux sanitaires) permettent d'accroître significativement les recettes, qui ont doublé entre 2014 et 2017.

Les redevances communautaires relèvent des mises à disposition de moyens humains et matériels dans le cadre de services mutualisés (informatique, juridique, archives...).

2-2-2 Produits fiscaux

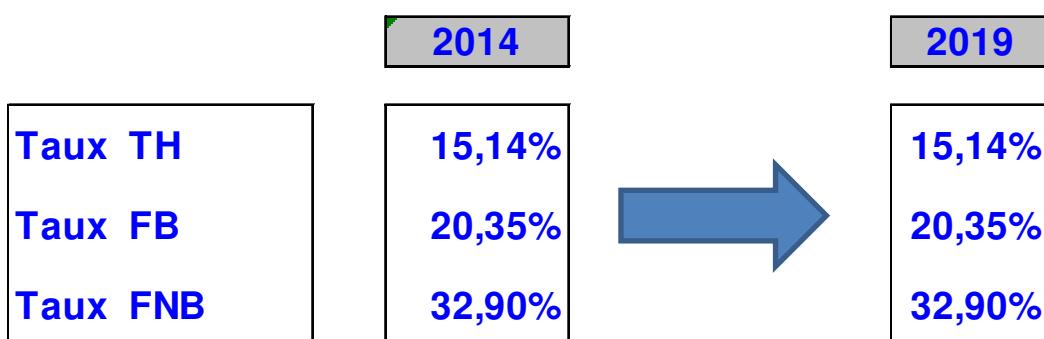


K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produit TH	3 111	3 258	3 212	3 257	3 340	3 512
Produit FB	3 506	3 584	3 622	3 730	3 848	3 980
Produit FNB	44	43	42	40	43	46
Produit fiscal total	6 660	6 885	6 876	7 027	7 231	7 538



L'ensemble des produits fiscaux progresse de 14 % sur la période uniquement du fait de l'augmentation des bases (évolution physique et nominale), les taux (voir ci-dessous) restant inchangés.

Les produits relevant du foncier bâti sont plus importants que ceux de la taxe d'habitation.

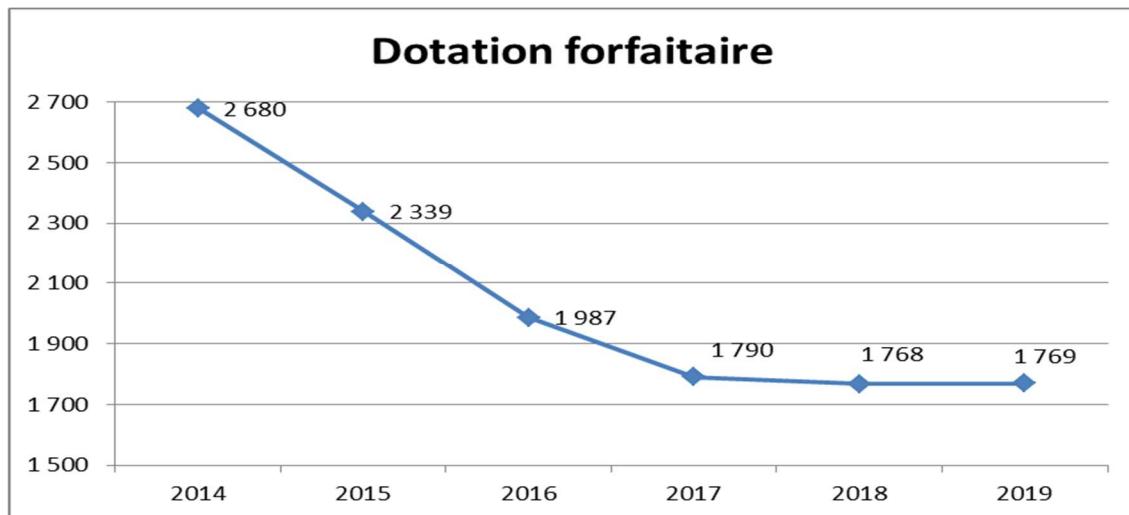


L'ensemble des taux est resté à l'identique depuis 6 ans, comme annoncé en début de mandat.

2-2-3 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)



K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	2 819	2 339	1 987	1 790	1 768	1 769
Contribution Redressement comptes publics	-139	-335	-335	-173	0	0
+ Dotation aménagement	1 106	1 171	1 227	1 318	1 433	1 466
<i>dont DSU</i>	460	464	469	525	563	592
<i>dont DSR</i>	288	320	348	380	414	431
<i>dont DNP</i>	358	387	410	413	456	443
= DGF	3 786	3 510	3 214	3 108	3 201	3 235



Le chapitre « Dotations » illustre parfaitement la situation de raréfaction de la ressource avec laquelle ont dû composer toutes les collectivités françaises appelées à participer au redressement des comptes publics.

La dotation forfaitaire diminue d'année en année pour atteindre un **montant historiquement bas de 1 768 k€ en 2018, en baisse de 912 k€ sur la période**.

L'augmentation des dotations d'aménagement permet de limiter la baisse de la DGF, cette dernière diminuant de pratiquement 15 % sur la période 2014-2019.

2-2-4 Autres produits

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Atténuations de charges	1 892	1 835	1 985	1 856	1 801	1 889
Autres impôts et taxes	4 057	4 258	3 998	3 414	3 330	3 274
Dotations et participations	817	880	972	1 003	876	880
Produits de gestion courante	555	637	715	745	715	724
Produits exceptionnels	5 567	1 629	481	1 192	50	471

Le chapitre « Atténuations de charges » concerne les refacturations de salaires des budgets annexes et des mises à disposition d'agents pour le compte de diverses collectivités territoriales (LFA, communes de St Just, Estivareilles, Usson...). Dans ce chapitre, sont également compris les remboursements maladie et arrêts de travail. Le volume reste stable entre 1 800 et 1 900 k€.

Le chapitre « impôts et taxes » subit une érosion de recettes du fait de la baisse de l'Attribution de compensation liée à des transferts de compétence à LFA. Les autres recettes sont stables dans leur ensemble.

Les recettes du chapitre « dotations et participations » avoisinent en moyenne les 900 k€. Les recettes des organismes sociaux concernent des participations de la CAF, MSA pour les activités périscolaires, centre de loisirs, crèche, jardins d'enfants, activ'été...

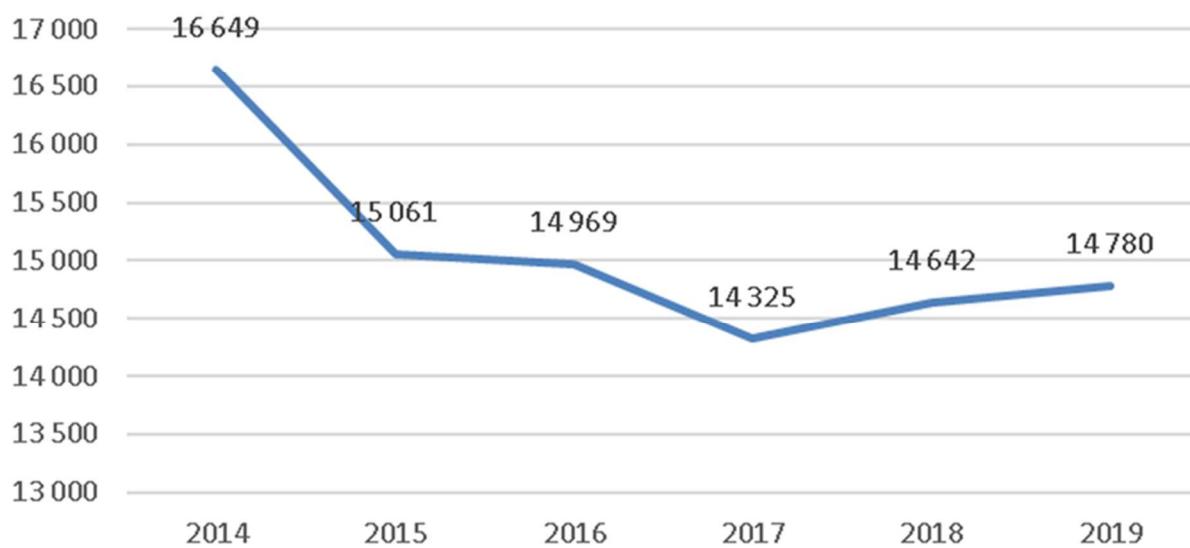
Les produits de gestion courante correspondent aux loyers des immeubles et la participation des usagers pour certains services (transports scolaires, périscolaire, centre de loisirs, jardins enfants, indemnités de sinistres...).

Les produits exceptionnels varient sensiblement d'une année sur l'autre mais restent importants. Pour l'année 2014, il apparaît un montant significatif qui correspond au transfert du budget assainissement à LFA.

2-3 Dépenses réelles de fonctionnement

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général	2 877	2 751	2 706	2 640	2 916	2 927
Charges de personnel	8 975	9 055	8 976	9 038	8 971	9 255
Charges de gestion courante	3 050	2 961	3 054	2 483	2 589	2 453
Charges fct courant	14 902	14 767	14 736	14 161	14 476	14 635
Charges exceptionnelles	1 578	153	85	11	22	9
Charges fct hs intérêts	16 480	14 920	14 821	14 172	14 498	14 644
Intérêts	169	141	148	153	144	136
Charges de fonctionnement	16 649	15 061	14 969	14 325	14 642	14 780

Evolution des dépenses de fonctionnement



2-3-1 Charges à caractère général

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Articles 60 - Achats	1 265	1 231	1 183	1 114	1 203	1 251

Après une diminution au cours des années 2016 et 2017, les dépenses augmentent et reviennent au niveau de l'année 2014 du fait de la progression des frais d'électricité et de chauffage.

La moyenne pour la période 2014-2019 s'élèvent à 1 208 k€.



E

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Articles 61 - Services extérieurs	863	819	848	905	967	886

Les charges locatives progressent en 2018 et 2019 avec la location du local de l'ex ANPE pour les associations caritatives durant les travaux de l'ex TGI où elles seront relogées.

L'entretien des bâtiments reste soutenu avec une progression sensible au cours des trois dernières années.

Les postes entretien matériel (outillage et véhicules, maintenance) se stabilisent malgré les coûts de maintenance qui augmentent chaque année. Le poste assurances subit une diminution significative en 2019 avec le renouvellement du marché au cours de cette même année.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Articles 62 - Autres Services extérieurs	650	592	566	516	627	674



Une hausse est constatée au cours de ces deux dernières années notamment au niveau du poste fêtes et cérémonies qui prend désormais en compte les activités de l'espace jeunes qui n'existaient pas en 2017. Le poste « autres dépenses » progresse en 2018 et 2019 avec les dépenses liées à la mission de médiation réalisée par l'Agasef.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Articles 63 - Impôts et taxes	98	109	109	106	119	116

Les impôts et taxes sont caractérisés par les taxes foncières et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

2-3-2 Charges de personnel

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel	8 975	9 055	8 976	9 038	8 971	9 255

Les charges de personnel ont progressé sur la période de 280 k€ (+ 3,12 %) soit 0,52 % par an.

De 2015 à 2018, une diminution de 84 k€ est réalisée sachant qu'il faut considérer l'impact de l'instauration des rythmes scolaires au cours de l'année 2014 et de la revalorisation du point d'indice sur deux années consécutives.

La hausse des charges de personnel extérieur est liée à la mutualisation de services avec LFa. Les charges patronales représentent 30 % du total des dépenses de personnel.

Au 31 décembre 2019, 259 agents sont employés par la collectivité : 192 fonctionnaires et 67 contractuels.



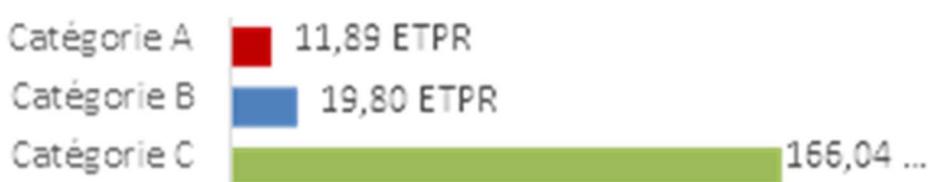
L'âge moyen des agents se situe entre 40 et 46 ans. Concernant les effectifs, il apparaît que les services techniques sont les plus nombreux avec 63 % de l'effectif total suivi de la filière administrative avec 19 %.

Age moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,21
Contractuels permanents	40,00
Ensemble des permanents	46,53
Age moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	40,27

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	18%	35%	19%
Technique	66%	40%	63%
Culturelle	2%	10%	2%
Sportive			
Médico-sociale	6%	15%	7%
Police	3%		2%
Incendie			
Animation	6%		6%
Total	100%	100%	100%

Le nombre d'équivalents temps plein rémunérés sur 2019 s'élève à 241,33 dont 183,25 pour les fonctionnaires, et 58,08 pour les contractuels. Au total, ce sont 439 221 heures qui ont été rémunérées en 2019.

Répartition des ETPR permanents par catégorie



2-3-3 Charges de gestion courante

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Articles 65 - Charges de gestion	3 050	2 961	3 054	2 483	2 590	2 451



Conseil municipal



Fête de la fourme



Forum des associations

Les charges de gestion ont fortement diminué en 2017 du fait du transfert de la contribution du SDIS à Loire Forez Agglomération (- 566 K€).

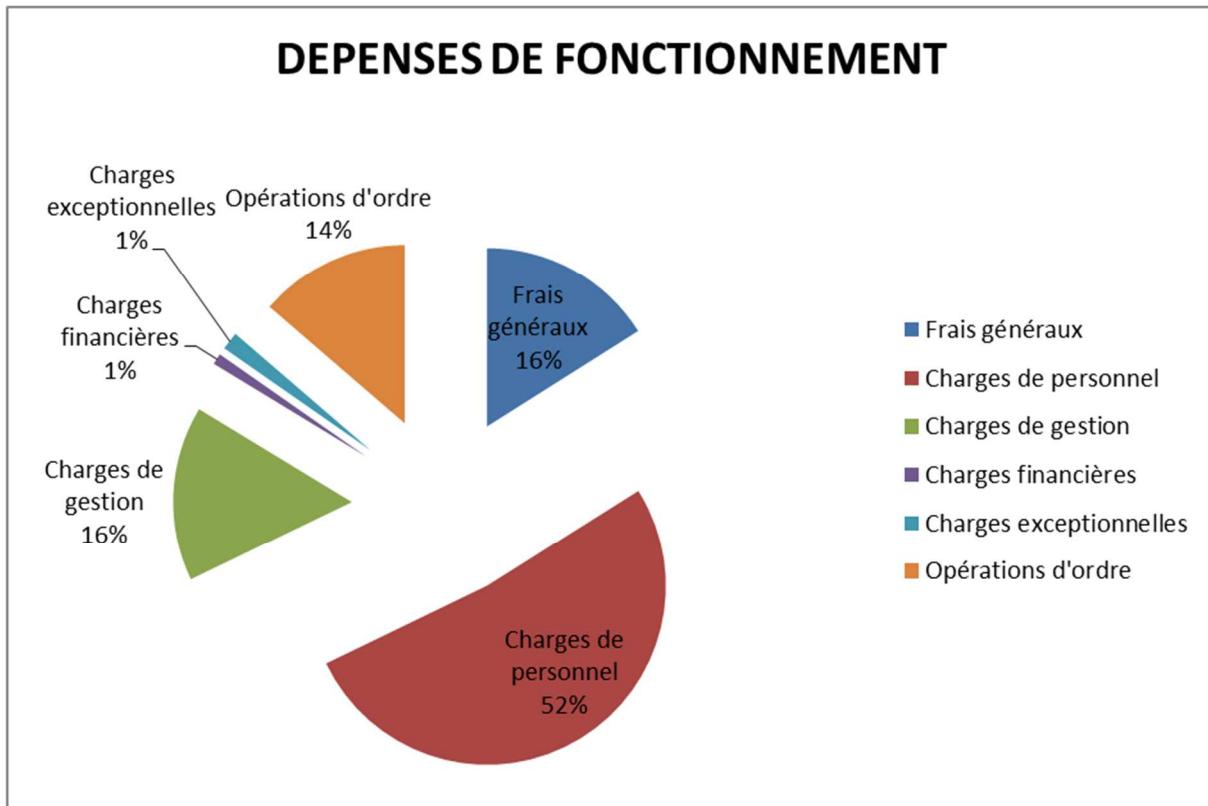
Le soutien aux associations montbrisonnaises reste important avec une moyenne de 1 400 k€.

Articles 66 - Charges financières	169	294	150	154	144	136
Articles 67 - Charges exceptionnelles	1 579	1	83	10	22	9

Les charges d'intérêt sont en constante diminution sur la période. Malgré la contraction de deux emprunts au cours de l'exercice 2016 et un autre en 2018, la charge d'intérêt diminue (d'autres emprunts sont soldés) et dans le même temps, le niveau des dépenses d'investissement reste soutenu (voir ci-dessous).

Les charges exceptionnelles de 2014 correspondent principalement au transfert du budget d'assainissement à LFA. Ces charges ne sont pas significatives les années suivantes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Ce graphique représente le poids de chaque chapitre calculé par la moyenne au cours des six exercices. Les charges de personnel **brutes** (non déduit les refacturations de salaires) représentent plus de la moitié du budget. Les autres principaux chapitres sont pratiquement égaux à 16 %.

2-4 Les investissements

2-4-1 Dépenses

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement	6 950	5 592	6 513	5 094	5 612	5 270
Dépenses fin et diverses	6 650	1 619	92	258	538	502
Dépenses d'investissement	13 600	7 211	6 605	5 352	6 150	5 772

Le total des investissements sur la période 2014-2019, s'élève à 36 421 K€, soit une moyenne annuelle de 6 070 K€ (non pris en compte la somme de 6 650 k€ en 2014 représentant le transfert de la compétence assainissement et celle de 1 619 k€ en 2015 correspondant au retraitement comptable de la cession des bâtiments GSA).

Les dépenses ont été financées par l'épargne nette et les ressources propres, deux emprunts de 1 300 k€ chacun en 2016 ont été souscrits à taux fixe de 1,33 % et un autre de 1 000 k€ en 2018 à taux variable Euribor 3 mois.

La liste des principaux investissements de ces six dernières années est présentée ci-dessous.

Investissements	TOTAL
GROUPE SCOLAIRE BRILLIE	4 950 859
TRAVAUX VORIE	2 765 894
MATERNELLE BEAUREGARD 2	2 354 031
CHAPELLE SAINTE EUGÉNIE	1 086 564
PLACE E. BAUNE	1 072 637
RUE ALSACE LORRAINE	816 237
LE CALVAIRE	737 040
STADE DE LA MADELEINE	724 375
HÔTEL DE VILLE	624 585
GYMNAZIE ANDRÉ DUBRUC	623 396
PLACE BOUVIER	620 779
AMÉNAGEMENT RUE TUPINERIE	610 276
MUSÉE D'ALLARD	571 905
PLACE HÔTEL DE VILLE	565 121
QUAI DE L ASTRÉE ET HÔPITAL	541 829
GROUPE SCOLAIRE ESTIALLET	502 197
ECOLE CHEMIN ROUGE	501 634
CAMPING DU SURIZET	498 282
CIMETIÈRE MONTBRISON	486 388
ECOLE PRIM MOINGT	354 094
RUE DE LA COMMANDERIE	324 415
TENNIS CLUB HOUSE	303 223
GUY IV PARTIE VILLE	300 377
STADE LES JACQUINS	293 423
GYMNAZIE ANDRÉ DAVAL	277 653
COLLÉGIALE NOTRE DAME	266 283
EGLISE SAINT JULIEN	250 785
STADE MONTPLAISIR	226 810
PLACETTE DE BEAUREGARD	199 194
TERRAIN MULTISPORTS BEAUREGARD	180 111



2-4-2 Recettes

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Chapitre 10 - Dotations - Fonds divers	7 537	6 955	4 582	2 386	2 595	4 224
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	743	415	857	1 094	240	748
Chapitre 16 - Emprunts	0	1 159	2 600	300	1 000	0
Chapitre 042 - Amortissements	751	487	501	649	709	1 543
Autres chapitres divers	10 795	1 786	13	1 294	15	443

Le chapitre 10 est le plus important en matière de recettes. Le FCTVA est perçu avec une année de décalage (calculé sur les dépenses d'investissement payées l'année précédente).

Les taxes d'aménagement (taxes sur permis de construire) sont assez stables et les excédents de fonctionnement représentent l'affectation des résultats de l'année précédente.

A noter que l'année 2014 est faussée par les reprises de résultats du budget assainissement transféré à LFa.

Les subventions d'investissement sont en moyenne de 683 k€ sur la période. L'Etat est le principal financeur (1 778 k€ sur la période soit 43 % des financements) avec principalement la Dotation d'Equipement de Territoires ruraux DETR suivi des financements de la Région (800 k€ soit 20 %).

La somme de 1 159 € en chapitre 16 en 2015 concerne la renégociation de l'emprunt contracté sous l'ancienne mandature. Il ne fait pas office d'un emprunt supplémentaire mais d'une simple écriture comptable.

Les recettes des chapitre divers incluent, en 2014, le transfert du budget d'assainissement, d'où l'importance du montant.

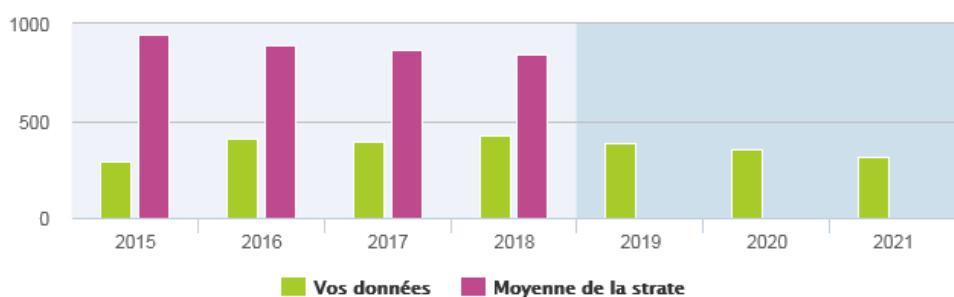
2-5 L'endettement



K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
----	------	------	------	------	------	------

Encours de dette au 01/01	5 699	4 968	4 629	6 729	6 395	6 846
----------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Encours de dette en euros / habitant *



© Finance Active

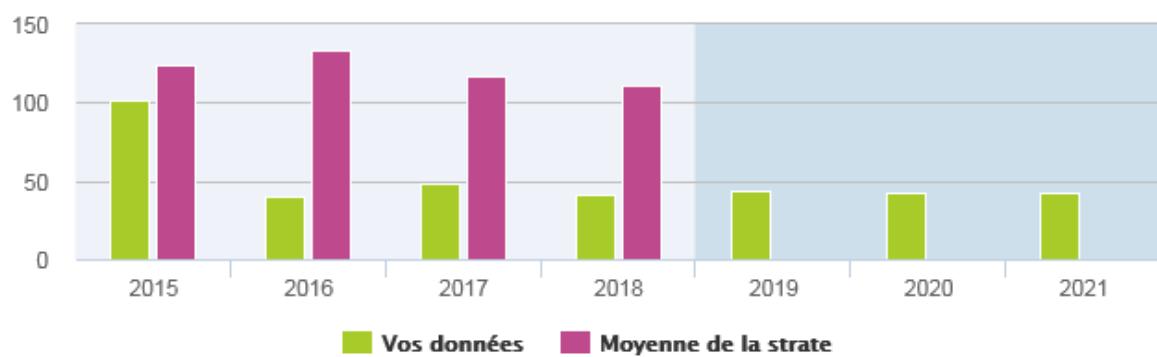
(Données obtenues uniquement à compter de l'année 2015)

Il faut noter que l'encours de dette de Montbrison est bien inférieur à la moyenne des villes de même strate.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
----	------	------	------	------	------	------

Annuité de dette	901	639	648	802	679	708
Annuité / Habitant en €	56,5	39,8	39,7	49,0	41,8	43,4

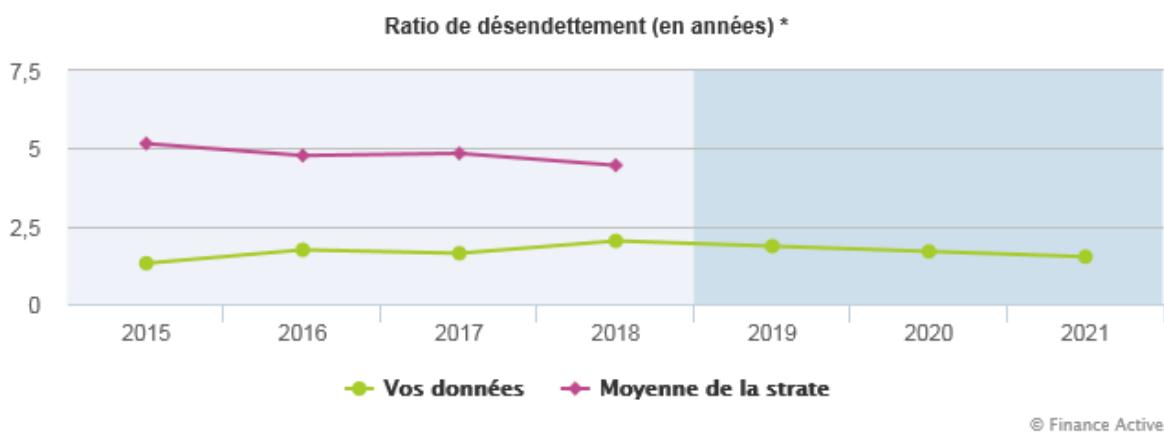
Annuité en euros / habitant



© Finance Active

Le montant de l'annuité de la dette par habitant reste faible, malgré une hausse en 2017 et nettement plus faible que celui de la moyenne de la strate (chiffres de la strate non publiés après 2018).

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité désendettement (en année)	2,4	1,3	1,7	1,6	2,0	1,7



La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire en année pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée.

Elle reste très faible et bien en dessous de la moyenne de la strate, le seuil d'alerte étant de onze années.

2-6 Les budgets annexes

Une rétrospective des dépenses de fonctionnement pour chaque budget annexe est présentée ci-dessous.

2-6-1 Budget régie des restaurants

Chapitre	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	238 979	237 680	251 093	265 127	250 487	274 484
012	CHARGES DE PERSONNEL	378 237	386 268	400 051	411 448	425 936	436 435
042	OPERATIONS D'ORDRE	8 481	10 090	11 131	17 457	19 860	22 106
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	281	2 687	1 853	1 552	6 103	2 507
66	CHARGES FINANCIERES	748	85	193	0	0	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 161	0	445	4 238	1 421	444
TOTAL DEPENSES		629 888	636 809	664 767	699 822	703 807	735 977
Chapitre	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019
042	OPERATIONS D'ORDRE	108	108	108	108	108	108
70	PRODUITS DE SERVICES	598 507	607 251	644 658	651 090	685 380	676 276
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 084	1 947	255	0	0	0
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	45 000	50 000	25 000	85 000	50 000	61 058
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 447	2 351	372	558	215
TOTAL RECETTES		644 698	660 753	672 371	736 570	736 045	737 656

2-6-2 Budget FRPA

Chapitre	Libellé	2014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	380 059	390 101	415 111	461 785	454 736	480 275
012	CHARGES DE PERSONNEL	300 533	304 386	319 610	298 631	292 363	306 880
042	OPERATIONS D'ORDRE	14 236	15 477	16 439	10 538	11 947	12 975
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0	0	0	0	0
66	CHARGES FINANCIERES	18	8	0	0	0	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	2 840	23	0	48
TOTAL DEPENSES		694 846	709 972	754 000	770 978	759 045	800 178
Chapitre	Libellé	2014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	68 322	58 323	48 546	68 321	67 207	65 872
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	638 390	671 411	766 139	701 295	718 156	737 367
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8	0	92 435	1 327	4 960	0
TOTAL RECETTES		706 720	729 734	907 120	770 942	790 323	803 239

2-6-3 Budget FJT

Chapitre	Libellé	2014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	51 743	57 970	57 274	52 668	52 599	52 605
012	CHARGES DE PERSONNEL	192 603	181 114	192 834	181 443	206 364	193 479
042	OPERATIONS D'ORDRE	84	764	412	1 340	634	634
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0	296	1 162	0	0
66	CHARGES FINANCIERES	4	2	0	0	806	2 685
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21	179	314	335	396	735
TOTAL DEPENSES		244 455	240 029	251 130	236 947	260 799	250 138
Chapitre	Libellé	2014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
042	OPERATIONS D'ORDRE		0	0	0	0	660
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 982	67 944	66 436	103 379	47 325	29 968
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75 289	73 717	75 893	84 456	74 523	70 535
	SUBVENTION D'EQUILIBRE	135 000	100 000	109 000	132 000	140 000	150 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	36	0	0	30	0	0
TOTAL RECETTES		249 306	241 661	251 329	319 865	261 848	251 163

2-6-4 Budget Théâtre des Pénitents

Chapitre	Libellé	2014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	439 159	417 651	407 544	384 880	366 452	435 786
012	CHARGES DE PERSONNEL	233 161	228 099	258 002	233 413	239 422	264 740
042	OPERATIONS D'ORDRE	12 099	13 587	15 516	17 467	19 962	19 758
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	290	4 984	212	102	2 766	327
TOTAL DEPENSES		684 708	664 322	681 274	635 862	628 602	720 611
Chapitre	Libellé	2014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
042	OPERATIONS D'ORDRE	2 948	3 442	3 820	4 528	4 528	4 858
70	PRODUITS DE SERVICES	128 199	143 384	138 314	142 838	136 055	148 480
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	96 799	92 903	96 283	53 827	106 000	119 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 357	4 159	6 068	3 651	4 785	
	dont subvention d'équilibre	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 667	13	0	0	6 011	1 934
TOTAL RECETTES		684 969	693 901	694 485	654 844	707 379	724 272

3/ PROSPECTIVE 2021-2023

La **prospective** est actualisée chaque année. C'est un exercice particulièrement complexe et plus particulièrement avec la période de crise sanitaire que le pays traverse.

Il convient donc de l'analyser avec la plus grande prudence, en comprenant bien qu'une prospective ne donne pas de chiffres exacts, mais bien des tendances qui doivent être réajustées, avec précision, chaque année.

Il est important de préciser que, comme pour toute simulation prospective, les recettes ont été minimisées et, par contre, les dépenses ont été calculées d'une manière plus large.

Il s'agit d'une simulation sur la période 2021-2023, effectuée en fonction des informations et des données connues à ce jour et dont certaines sont appelées à évoluer.

3-1-1 Orientations financières retenues

3-1-1-1 Section de fonctionnement

Le taux d'inflation pris en compte est de 0,60 % par an sur la période.

Le taux d'actualisation des bases est nul en 2021 et à 0,50 % pour les années 2022 et 2023.

Les frais généraux ont été revalorisés chaque année en fonction de leur nature (fluides, entretien, assurances...) selon un pourcentage de variation compris entre 1 et 3 %.

Il en est de même pour les charges de personnel avec une hausse de 1% des salaires et indemnités et de 1,5 % des charges patronales.

Concernant les recettes, seuls les produits des services et des familles ont été revalorisés. Les dotations sont évaluées par le logiciel de prospective.

3-1-1-2 Section d'investissement

La ville de Montbrison conserve un volume certain d'investissement, cohérent avec ses capacités financières. L'objectif est de maintenir un niveau d'investissement conséquent afin de soutenir l'activité des entreprises et donc l'emploi.

3-1-2 Evolution des recettes

CHAINE DE L'EPARGNE

L'excédent brut courant se stabilise aux alentours des 3 400 k€ ce qui démontre une maîtrise des charges. Les intérêts d'emprunt ne dégradent pas l'épargne brute.

L'épargne nette, variable servant à financer les investissements, diminue sensiblement en 2023 du fait du recours à l'emprunt lié au volume d'investissement.

K €	2021	2022	2023
Produits de fct. courant	17 867	17 938	18 076
- Charges de fct. courant	14 470	14 560	14 600
EXCEDENT BRUT COURANT	3 397	3 378	3 476
= Produits exceptionnels larges*	13	7	9
- Charges exceptionnelles larges*	10	14	8
EPARGNE DE GESTION	3 400	3 371	3 477
- Intérêts	140	136	222
EPARGNE BRUTE	3 260	3 235	3 255
- Capital	691	871	1 282
EPARGNE NETTE	2 569	2 364	1 973

3-1-2-1 Fiscalité

En ce qui concerne la fiscalité locale, il a été pris une hypothèse de **variation physique** (augmentation du nombre de terrains ou logements taxables) des bases nettes de taxe de foncier bâti de 0,1 % par an sachant que l'actualisation des bases prévue par la Loi de Finances 2021 est nulle pour 2021. La base nette de taxe d'habitation disparaît pratiquement, il ne reste que les valeurs des résidences secondaires et logements vacants représentant 1 039 k€ de base contre 23 620 k€ avant la suppression de la taxe d'habitation.

Il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité pendant cette période.

Il faut noter que la suppression de la taxe d'habitation entraîne un retraitement comptable avec la disparition du produit ménage TH et l'apparition de la compensation fiscale TH pour alimenter une nouvelle rubrique au niveau des « Autres impôts et taxes ».

Les ressources « impôts ménages » progresseraient peu du fait d'une variation des bases assez faible.

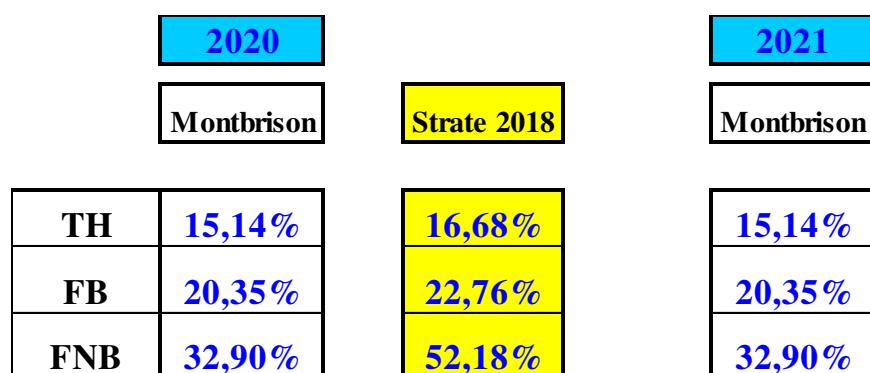
Bases estimées 2021	Bases notifiées 2020 (état 1259)	Ecart	%
1 000	1 000	0	0

TH	1 039	23 620	-22 581	-95,60%
FB	19 954	19 930	24	0,12%
FNB	140	140	0	0,00%
Total	21 133	43 690	-22 557	-51,63%

L'état des bases après retraitement du logiciel de prospective montre que les bases TH disparaissent pratiquement. Cependant, l'état 1259 fourni par l'Etat ne fait pas mention de cette baisse.

La ligne Garantie Individuelle de Ressources (GIR) correspond à la compensation reçue pour maintenir les ressources de la collectivité dans le cadre de la réforme de la TH.

	2021	2022	2023
Produit TH	157	159	160
Produit FB	7 114	7 193	7 301
Produit FNB	46	47	48
GIR TH reçu	819	828	841
Rôles supplémentaires	15	15	15
Impôts ménages	8 151	8 242	8 365



3-1-2-2 Dotations

K €	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	1 753	1 744	1 734
Dotation de base	1 753	1 744	1 734
Dotations d'aménagement (DA)	1 535	1 558	1 597
<i>dont DSU</i>	644	668	693
<i>dont DSR</i>	459	472	490
<i>dont DNP</i>	432	418	414
Sous total DGF	3 288	3 302	3 331
FPIC	167	164	162
Compensations	32	49	50
DCTF	32	49	50
TOTAL GENERAL	3 487	3 515	3 543

Les dotations affectées aux collectivités locales, en particulier la DGF, seraient quasiment stables.

Sur les trois années à venir, la DSU augmenterait de + 49 k€, la DSR de + 31 k€, même si la DNP diminue de 18 k€. Donc à une ressource supplémentaire pour la ville de Montbrison d'environ 43 k€ sur la période.

Le FPIC est maintenu au cours des trois prochaines années. Il y a peu de risque que LFa sorte du dispositif.

3-1-2-3 Autres produits

Les atténuations de charges concernent principalement les refacturations de la masse salariale aux budgets annexes, celle des mutualisations de personnel avec Loire Forez ainsi que des remboursements de salaires divers. Elles se stabilisent au cours de trois prochaines années.

Les recettes tarifaires feront l'objet d'une proposition d'**augmentation**, qui sera détaillée lors de l'examen des tarifs par le conseil municipal en décembre.

3-1-3 Evolution des dépenses

Les charges globales de fonctionnement progressent, entre 2021 et 2023, de 0,48 % en moyenne par an, montant inférieur à la prévision d'inflation pour 2021 de 0,60 %.

K €	2021	2022	2023
Charges à caractère général	3 000	3 030	2 970
Charges de personnel	8 970	9 070	9 170
Charges de gestion courante	2 500	2 460	2 460
Charges fct courant	14 470	14 560	14 600
Charges exceptionnelles	10	14	8
Charges fct hs intérêts	14 480	14 574	14 608
Intérêts	140	136	222
Charges de fonctionnement	14 620	14 710	14 830

3-1-3-1 Charges à caractère général

Les charges à caractère général diminuent, sur la période, de 0,33 %.

Les fluides (eau, électricité, chauffage, carburant) sont estimés avec une certaine prudence du fait des conditions climatiques difficiles à anticiper et sont majorés chaque année afin de tenir compte des fluctuations importantes des cours des matières premières, notamment celles des cours du pétrole. Le calcul des charges a été effectué sur une année normalisée et non pas sur l'année 2020, fortement perturbée par la crise sanitaire. Une provision de 90 k€ a été inscrite en dépenses « pandémie » en 2021 et renouvelée sur les années suivantes à hauteur d'environ 50 k€.

3-1-3-2 Charges de personnel

La masse salariale se situe en 2021 au-dessous des 9 000 k€ et progresse au cours des deux années suivantes. La hausse sur la période est de 0,74 % en moyenne.

Pour 2021, il faut noter également :

- la prise en compte en année pleine du remplacement des contrats aidés supprimés par l'Etat par des contrats à durée déterminée
- l'augmentation des taux de charges patronales.
- la poursuite de la mise en place obligatoire du dispositif « Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations » (PPCR)

La masse salariale nette sur 2021 représenterait 52,46 % du total des dépenses de fonctionnement (après remboursement de leur personnel par les budgets annexes) pour atteindre 53,07 % en 2023, ce qui démontre une maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

Par principe de prudence, il a été provisionné des dépenses pour les éventuels remplacements au niveau du personnel des écoles notamment, en particulier pour l'encadrement de la pause méridienne et l'entretien des locaux.

Les départs en retraite seront remplacés totalement, partiellement ou ne seront pas remplacés et chaque situation sera étudiée au cas par cas. Dans le calcul global, une provision pour les revalorisations de salaires liées à l'ancienneté (GVT) a été prise en compte.

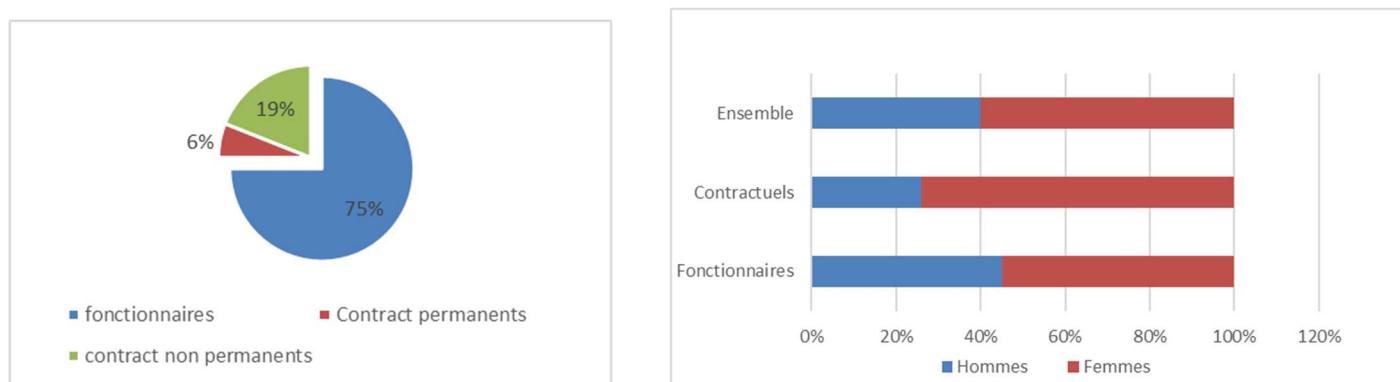
Depuis plusieurs années, une démarche de rationalisation des dépenses de personnel a été mise en œuvre afin de limiter la progression de ce poste important des dépenses de fonctionnement. Des mesures très concrètes ont été appliquées afin de limiter la progression de la masse salariale :

- . analyse systématique des besoins à chaque nouveau départ (retraite ou mutation) de la collectivité pour vérifier la pertinence du remplacement et la possibilité d'un redéploiement
- . lutte contre l'absentéisme par les mesures de prévention relatives aux gestes et postures, à la prévention des risques professionnels, à l'analyse des accidents.
- . limitation des remplacements des agents absents, y compris pour certains congés longues maladies ou maternité (sauf contraintes de taux d'encadrement)
- . développement de la formation professionnelle pour une meilleure adaptation au poste de travail
- . application d'un régime indemnitaire valorisant le présentisme.

Par ailleurs, l'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) s'applique depuis 2017 pour une durée de 4 ans. Cet accord entraînera pour 2021 une hausse de la masse salariale de l'ordre de 13 000 euros.

Eléments chiffrés

Effectifs au 1^{er} novembre 2020



k€	2021	2022	2023
PERSONNEL TITULAIRE	4 360	4 404	4 448
PERSONNEL NON TITULAIRE	1 440	1 454	1 469
PERSONNEL EXTERIEUR	370	374	377
CHARGES PATRONALES	2 506	2 544	2 582
AUTRES DEPENSES	294	295	294
	8 970	9 070	9 170

Les **charges de personnel** évoluent sur la période principalement en raison :

- d'une provision pour la revalorisation des carrières
- de la suppression par l'Etat des contrats aidés
- de l'augmentation des charges patronales
- de la participation nouvelle payée à LFA pour le service de l'instruction du droit du sol (jusqu'à présent le service était gratuit pour les adhérents)

3-1-3-3 Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante s'établissent sur la période en moyenne autour des 2 500 k€, elles sont stables. L'enveloppe des subventions aux associations est maintenue.

Les autres dépenses concernent :

- les subventions d'équilibre versées par le budget principal à certains budgets annexes, ajustées chaque année en fonction des besoins.
- certaines dépenses à caractère social : en particulier les différentes actions menées par l'office des personnes âgées et le CCAS qui est financé par le biais d'une subvention versée par le budget général.

3-1-4 Investissement

3-1-4-1 Recettes

K €	2021	2022	2023
Dép d'équipement hors annuité en capital (remb emprunt)	10 965	13 195	9 960
Epargne nette	2 569	2 363	1 973
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 600	1 339	1 937
FCTVA	1 100	1 139	1 737
Produits des cessions	300	0	0
Diverses (T Aménagement-CB GSA)	200	200	200
Fonds affectés (amendes...)	50	50	50
Subventions (dont DGE)	1 635	318	313
Emprunt	3 800	9 100	5 800

L'épargne nette se situe en moyenne à 2 300 k€ sur la période malgré une diminution en 2023 du fait d'un niveau d'investissement important en 2022. Elle reste à un niveau très correct.

Les ressources propres sont principalement constituées du FCTVA qui évolue en fonction des dépenses d'investissements effectuées l'année précédente.

Les subventions ont été estimées très prudemment et au plus juste, compte tenu des divers projets prévus. Elles sont importantes sur 2021 en raison de la subvention relative à la consolidation des remparts versée par la Région. Pour les deux années suivantes, elles ont été estimées avec la plus grande prudence.

L'emprunt, qui sert de variable d'ajustement, évolue en fonction du volume d'investissement. Prévu chaque année à une certaine hauteur, il varie au final en fonction de la reprise des résultats de l'année précédente mais également en fonction du taux de réalisation des investissements.

3-1-4-2 Dépenses

K €	2021	2022	2023
Dép d'équipement hors annuité en capital (remb emprunt)	10 965	13 195	9 960

Le montant de 10 965 K€, qui apparaît en 2021 en dépenses d'investissement, tient compte des reports de l'année 2020 (environ 2 640 K€) : il s'agit de programmes prévus en 2020 qui n'ont pas été réalisés en totalité dans l'année. Les sommes prévues au BP 2020 engagées mais non dépensées seront, conformément aux règles de la comptabilité, reportées en 2021.

De 2021 à 2023, les **dépenses d'investissement** (hors remboursement du capital) sont prévues à 33 320 K€ soit un peu plus de 11 107 K€ en moyenne par an. A cette somme, il convient de rajouter les 1 000 K€ annuels de travaux sur la voirie transférée à Loire Forez agglomération.

Ces dépenses d'investissement seront financées par une épargne nette (autofinancement) de 2 300 K€ en moyenne par an sur la période. Et un recours prévisionnel à l'emprunt d'un montant de 6 233 K€ en moyenne par an sur la période.

Les **principaux investissements** envisagés sur les trois prochaines années :

- Gymnase Dubruc : réhabilitation-aménagement : 2 215 k€
- Vestiaires et tribune stade de la Madeleine : 800 k€
- Terrain de rugby : 750 k€
- Jardin d'Allard : travaux suite reprise assainissement : 400 k€
- Site Gégé : déficit de l'opération et achat locaux (cantine, crèche, voirie) : 3 292 k€
- Théâtre antique de Moingt : 700 k€
- Théâtre des Pénitents : fonds de concours pour travaux : 3 200 k€
- Futur CTM : 3 500 k€
- Pôle enfance de Beauregard : 1 800 k€
- Opération cœur de ville : 2 248 k€ (1^{ère} tranche)
- Des travaux de mise en conformité et de sécurité, d'isolation des bâtiments (écoles, jardin d'Allard, CTM des espaces verts...), acquisition de matériels (scolaires, sportifs, services techniques...), logiciels et matériels informatiques : 1 380 k€
- Plan voirie (fonds de concours, AC investissement, travaux) : 10 247 k€

Il s'agit de montants estimatifs voués à être modifiés en fonction des études qui seront réalisées.

Les subventions d'investissement par projet n'étant pas connues à ce jour, une moyenne à hauteur de 8% par an est provisionnée pour les trois prochaines années.

3-1-5 Endettement et épargne

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts	175	147	142	156	144	139	162	140
Capital	732	497	499	629	535	572	572	691
Annuités	907	644	641	785	679	711	734	831

Aucun emprunt n'a été mobilisé au cours des années 2014, 2015 et 2017 et 2019 et ce, malgré la baisse des dotations et un taux de réalisation des investissements élevé.

Six emprunts au 1^{er} janvier 2021 seront en cours, répartis sur **4 établissements bancaires** (Caisse d'Epargne - Banque Postale – Crédit Agricole – Caisse des Dépôts et Consignations). Cette dette est structurée en **taux fixe à 85 %**.

La ville de Montbrison est classée en catégorie 1A, ce qui signifie qu'aucun emprunt dit « toxique » n'est répertorié.

	2021	2022	2023
Capital de la dette antérieure	572	572	572
Intérêts de la dette antérieure	115	102	90
Annuité de la dette antérieure	687	674	662
Capital de la dette nouvelle	119	300	710
Intérêts de la dette nouvelle	25	33	132
Annuité de la dette nouvelle	144	333	842
Capital	691	872	1 282
Intérêts	140	135	222
Annuité de la dette	831	1 007	1 504

La politique d'investissement fait évoluer l'annuité de la dette mais celle-ci reste à un niveau que la commune peut rembourser sans difficulté. L'annuité de la dette par habitant s'élèvera à 51,16 € en 2021 pour atteindre 92,59 € en 2023 avec l'hypothèse d'un taux de réalisation des investissements de 100 % et d'une population égale à celle de 2020 soit 16 243 habitants.

Il faut également rappeler que l'emprunt sert de variable d'ajustement pour l'équilibre de l'investissement mais qu'il sera réduit en fonction des besoins réels de financement, compte tenu des autres recettes d'investissement (épargne nette, subventions, etc....) et de la reprise des résultats.

4/ LES BUDGETS ANNEXES

4-1-1 Budget régie des restaurants



Ce budget, établi avec une certaine prudence, diminue par rapport à celui de 2019 du fait d'une éventuelle poursuite de la crise sanitaire. En effet, le confinement a perturbé l'activité en 2020 avec la fermeture des écoles et du self-service durant deux mois.

Le volume de repas produits et servis s'en est donc trouvé impacté.

L'achat de produits bio et en circuit court augmente le coût du poste « alimentation ».

Les investissements devraient concerter le renouvellement de petit matériel de cuisine.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	273 000	277 000	281 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	400 000	404 000	408 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	25 000	25 000	25 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500	1 000	1 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500		
TOTAL DEPENSES		700 000	707 000	715 000
Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023
042	OPERATIONS D'ORDRE	2 000	2 000	2 000
70	PRODUITS DE SERVICES	568 000	574 000	582 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	130 000	131 000	131 000
TOTAL RECETTES		700 000	707 000	715 000

4-1-2 Budget FRPA



Ce budget connaît, en 2021, une diminution d'une part du fait d'une diminution des loyers versés à Loire Habitat avec la fin d'un emprunt et d'autre part, par principe de prudence, une baisse des revenus locatifs avec plusieurs studios non loués sur quelques semaines au cours de l'année écoulée.

Les investissements devraient concerter la réfection des douches d'une partie du site, travaux financés en partie par la caisse de retraite CARSAT.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	343 000	348 000	353 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	320 000	323 000	326 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	43 000	32 000	32 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
TOTAL DEPENSES		706 000	703 000	711 000
Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	65 000	65 000	65 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	641 000	638 000	646 000
TOTAL RECETTES		706 000	703 000	711 000

4-1-3 Budget Foyer des jeunes travailleurs



La rénovation de l'ancien Hôpital en FJT sera terminée fin d'année 2020. Une nouvelle ère commence pour cet équipement au sein de locaux adaptés, accessibles et avec de meilleures conditions d'accueil et de travail.

Le changement de bâtiment conduit à rendre plus difficile l'évaluation de certaines charges de fonctionnement et certaines recettes du budget 2021 notamment au niveau des consommations électriques, de chauffage, d'entretien et loyers. Il sera éventuellement ajusté par une décision modificative en cours d'année en cas d'écart trop importants.

Au niveau des investissements, une provision sera inscrite pour faire face à quelques travaux et matériels imprévus.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	83 000	87 000	92 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	180 000	182 000	184 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	30 000	30 000	30 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200	200	200
66	CHARGES FINANCIERES	6 000	6 000	6 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	800	800	800
TOTAL DEPENSES		300 000	306 000	313 000
Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 000	1 000	1 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	39 000	40 000	41 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	140 000	147 000	154 000
	SUBVENTION D'EQUILIBRE	120 000	118 000	117 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL RECETTES		300 000	306 000	313 000

4-1-4 Budget Théâtre des Pénitents



L'activité du théâtre a été très fortement impactée et perturbée par la crise sanitaire. Sa fermeture a entraîné un certain nombre d'annulations de spectacles et le remboursement de la billetterie. L'exercice 2021 reste lié à l'évolution de la crise sanitaire, le budget sera donc présenté avec la plus grande prudence avec une certaine diminution.

Au niveau de la section d'investissement, des études d'aménagement et de mises aux normes seront programmées, elles devraient déboucher sur des travaux à horizon 2022.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	360 000	365 000	370 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	275 000	278 000	280 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	21 000	21 000	21 000
TOTAL DEPENSES		656 000	664 000	671 000
Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023
042	OPERATIONS D'ORDRE	6 000	6 000	6 000
70	PRODUITS DE SERVICES	87 000	93 000	100 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	113 000	115 000	115 000
75	dont subvention d'équilibre	450 000	450 000	450 000
TOTAL RECETTES		656 000	664 000	671 000

5/ CONCLUSION

Nos priorités restent la transition écologique et le développement économique.

L'actualité nous conforte dans ces choix :

- Rénovation énergétique
- Déplacements doux
- Développement des circuits courts
- Préservation de nos commerces
- Attractivité
- Embellissement
- Préservation de notre cadre de vie.

Tout en protégeant les plus fragiles et en mettant en avant l'éducation de nos enfants.

Nous restons persuadés que cela est possible sans augmentation des impôts, si le gouvernement tient ses engagements de stabilité des dotations et compensation de la TH.